

Gouvernement du Québec

Décret 212-2025, 5 mars 2025

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

—de la ministre de l'Enseignement supérieur à monsieur Bernard Drainville, membre du Conseil exécutif, du 6 au 10 mars 2025;

—de la ministre responsable des Aînés à monsieur Lionel Carmant, membre du Conseil exécutif, du 6 au 13 mars 2025;

—du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 7 au 14 mars 2025;

—de la ministre de la Famille à monsieur Mathieu Lacombe, membre du Conseil exécutif, du 8 au 15 mars 2025.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85122

